

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY
RUE DU CHÂTEAU 4 - C.P. 75
1804 CORSIER-SUR-VEVEY

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Rapport no 02/2021

Réponse au postulat relatif à l'égalité des salaires et l'équité de traitement des employés communaux de Corsier-sur-Vevey

Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2020, Mme Jessica Ribeiro, au nom du groupe PS/POP a déposé le postulat suivant :

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues du conseil,

Au travers du présent postulat, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'analyser en profondeur et de rédiger un rapport sur la gestion des employés communaux sous la loupe de l'égalité des salaires et de l'équité de traitement.

Ce postulat s'inscrit non seulement dans la lutte globale pour l'égalité des genres, qui a vu ces derniers mois et années une mobilisation légitime et sans précédent de dizaines de milliers de femmes, mais trouve également son origine dans un événement bien plus précis, récent et local, soit l'élection de la première femme syndique à Corsier, que nous saluons et félicitons. Cet événement a permis d'ouvrir des réflexions sur la place des femmes dans notre fonctionnement communal.

La loi précise le cadre : loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, 3, al. 1 et 2

- *Il est interdit de discriminer les travailleurs à raison du sexe, soit directement, soit indirectement, notamment en se fondant sur leur état civil ou leur situation familiale ou, s'agissant de femmes, leur grossesse.*
- *L'interdiction de toute discrimination s'applique notamment à l'embauche, à l'attribution des tâches, à l'aménagement des conditions de travail, à la rémunération, à la formation et à la formation continue, à la promotion et à la résiliation des rapports de travail.*

Le canton de Vaud a fait part de ses préoccupations sur son site internet (consulté le 27.11.2020) : les indicateurs statistiques montrent que l'égalité salariale n'est pas réalisée dans les faits. Par rapport à celle d'un homme, la fiche de salaire d'une femme est inférieure

en moyenne de 1'455 francs, soit de 18,3 %, par mois. 56 % de cette différence s'expliquent par des facteurs objectifs tels que la position professionnelle ou le niveau de formation. Toutefois, 44 % de l'écart de salaire ne s'expliquent pas par des facteurs objectifs et recouvrent une potentielle discrimination salariale.

En tant qu'administration publique, il est de notre devoir de faire tout notre possible pour être le plus juste lorsqu'il s'agit des conditions de travail des employés sous notre mandat ainsi que de promouvoir la place des femmes dans des postes à responsabilité.

C'est pourquoi il me semble important de vérifier la situation dans notre commune. Les offres d'emploi sont-elles rédigées en langage inclusif ? Les postes à responsabilité sont-ils également proposés à des femmes ? Quelle grille salariale est utilisée par la commune et comment sont définis les salaires (postes à majorité féminine versus les postes à majorité masculine) ?

La Confédération, sur initiative d'Alain Berset, a lancé en 2016 un projet de charte salariale dans le secteur public¹. Celle-ci a notamment été signée par le Canton de Vaud, ainsi que plusieurs communes alentours, soit Vevey, Montreux et Saint-Légier. L'analyse a permis à Vevey par exemple de souligner une différence de salaire de près de 14%. Aujourd'hui, 16 cantons, 101 communes et la Confédération sont signataires de cette charte primée par les Nations Unies en 2018.

Signer cette charte et engager une vision de société féministe à Corsier serait un signe clair aux femmes employées par la commune que leurs intérêts sont défendus. Cela permettrait également de prouver à la moitié de la population corsiérane que la commune est sensible à la défense de ses droits.

Signer cette charte permettrait, moyennant des charges horaires et financières minimes, d'avoir accès à des outils d'analyse, de bénéficier du soutien de spécialistes et de formations qui permettent de lutter contre l'inégalité salariale (malheureusement encore trop présente dans le secteur privé comme public). J'invite donc la municipalité à envisager de rejoindre ce mouvement et à étudier la possibilité de :

- *Analysier en profondeur et rédiger un rapport sur l'égalité salariale et de traitement au sein des différents services communaux ;*
- *Prendre les dispositions afin de favoriser l'engagement et/ou la promotion de femmes pour d'éventuels postes à responsabilité ;*
- *Signer la charte fédérale sur l'égalité dans le secteur public et bénéficier des outils qu'elle propose afin de traiter au mieux les points précités et remédier aux inégalités.*

Je vous remercie pour votre attention.

¹ <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/travail/egalite-salariale/engagement-du-secteur-public/charter-pour-egalite-salariale-dans-secteur-public.html>

Rapport de la Municipalité

La Municipalité partage entièrement les préoccupations soulevées par le postulat en question et a de longue date pratiqué une politique du personnel et salariale basée sur le principe de l'égalité salariale.

Le statut du personnel de la commune de Corsier-sur-Vevey approuvé par le Conseil communal en 2001 déjà, fixe des classes salariales basées sur le principe de « salaire égal pour travail égal » et garantit de fait une rémunération indépendante du sexe.

Lors de toute mise au concours publiée, le poste en question est toujours et systématiquement affiché au féminin et au masculin dans le but d'une recherche non genrée.

Cependant, il faut bien prendre conscience que rares sont les mouvements de personnel au sein des employées communales et employés communaux dont l'effectif est plutôt modeste. Dès lors, il convient de garder proportionnalité, matérialité et pertinence de la notion d'analyse « en profondeur » mentionnée dans l'invitation faite à la Municipalité.

En effet, l'état à ce jour du personnel communal peut être résumé ainsi :

Administration : 6 femmes (3,5 EPT + 1 apprentie) et 2 hommes (1,4 EPT)

Voirie : 9 hommes (6,6 EPT)

Bâtiments : 8 femmes (3,2 EPT) et 6 hommes (4,5 EPT + 1 apprenti)

Cultes : 2 femmes (0,4 EPT) et 2 hommes (0,2 EPT)

soit en tout 35 personnes représentant un taux d'activité cumulé de 18,8 EPT environ (sans les apprentis).

Quant aux mouvements enregistrés au cours de ces 5 dernières années, ils se détaillent ainsi : 1 femme et 5 hommes ont quitté la commune (retraites ou départs volontaires) alors que 5 femmes et 7 hommes ont rejoints les effectifs de nos employés.

La question de la promotion de femmes pour des postes à responsabilité est également présente à l'esprit de votre exécutif. Relevons néanmoins que, étant donné la taille et l'organigramme de nos effectifs, il n'y a « que » 3 postes de responsables de service (occupés pour l'heure exclusivement par des hommes), 3 postes d'adjointes tous occupés par des femmes et 1 poste de remplaçant assuré par un homme. Dès lors cette attention particulière n'est pas une préoccupation régulière mais bien ponctuelle en fonction de futurs départs non envisagés pour l'heure.

Concernant la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public, la Municipalité a décidé d'y souscrire afin de formaliser son engagement et l'engagement de la Commune dans la promotion de l'égalité salariale. A ce jour, selon le site de la confédération, 126 signataires, à savoir la Confédération, 16 cantons (sur 26) et 109 communes suisses (sur près de 2'200 et dont le 25% est constitué de communes de plus de 20'000 habitants) ont ratifié la charte en question. Il y a dès lors lieu de s'interroger, soit qu'il existe une forte marge de progression pour améliorer la situation et l'engagement des communes suisses, soit qu'il y a un réel manque d'identification entre les réalités communales en général et le texte de la charte. Celle-ci, ainsi que la liste des signataires, est jointe en annexe pour information.

La concrétisation des engagements, nés de la signature de ladite charte, doit encore être analysée et adaptée à la réalité de notre commune, tout en respectant les engagements pris. La Municipalité remercie d'ores et déjà les Conseillères et Conseillers qui lui transmettront, par un prochain courriel adressé à greffe@corsier-sur-vevey.ch, des suggestions d'actions ou d'objectifs concrets en lien avec les 5 points mentionnés afin de l'aider dans son action.

Conclusions

Par le présent rapport, la Municipalité considère qu'il a été répondu au postulat déposé par le Groupe PS/POP.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- Vu le rapport n° 02/2021 de la Municipalité en réponse au postulat du Groupe PS/POP relatif à l'égalité des salaires et l'équité de traitement des employés communaux de Corsier-sur-Vevey ;
 - Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;

décide

de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat du Groupe PS/POP.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

D. Rouge B. Demierre

Annexes : Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public
Liste des signataires au 22.02.2021

CHARTE

pour l'égalité salariale dans le secteur public

Une charte invitant le secteur public à utiliser ses compétences et ses partenariats en faveur de l'égalité salariale

L'égalité entre femmes et hommes, de droit et de fait, est un principe fondamental de la Constitution fédérale et une valeur essentielle de notre société. Le secteur public se doit d'être exemplaire en matière de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre toute forme de discrimination.

La Charte pour le respect de l'égalité salariale dans le secteur public réaffirme la détermination de rendre effectif le principe constitutionnel de salaire égal pour un travail de valeur égale. Elle traduit la volonté de la Confédération, des cantons et des communes signataires à s'engager en tant qu'employeurs, commanditaires de marchés publics ou organes de subventionnements.

En vertu de cette Charte, les signataires prennent les engagements suivants :

1. **Sensibiliser à la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg)** leurs collaboratrices et collaborateurs impliqués dans la fixation des rémunérations et l'évaluation des fonctions, mais aussi dans le recrutement, la formation et la promotion professionnelle.
2. **Réaliser, au sein de l'administration publique**, une analyse régulière du respect de l'égalité salariale en recourant à un standard reconnu.
3. **Encourager, au sein des entités proches des pouvoirs publics**, une analyse régulière du respect de l'égalité salariale en recourant à un standard reconnu.
4. **Faire respecter, dans le cadre des marchés publics et/ou des subventions**, l'égalité salariale en introduisant des mécanismes de contrôle.
5. **Informier sur les résultats concrets de cet engagement**, notamment en participant au monitoring effectué par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Pour faciliter l'engagement des signataires, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG offre un espace Internet dédié à la Charte sur le site www.egalite-suisse.ch, sur lequel des informations et des outils sont à la disposition de chaque administration : statistiques, bases légales, instrument d'analyse Logib, tutoriels, helpline, annonces de séminaires, Déclaration du soumissionnaire, liste de spécialistes, etc.

Lieu, date, signature



Charta der Lohngleichheit im öffentlichen Sektor

Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public

Carta per la parità salariale nel settore pubblico

Unterzeichnende / Signataires / Firmatari

Stand / Etat / Stato: 22.03.2021

Bund	Funktion	Vorname	Nachname	Datum
	Conseiller fédéral	Alain	Berset	06.09.2016
Kantone	Funktion	Vorname	Nachname	Datum
AG	Regierungsrat	Markus	Dieth	26.10.2018
BE	Regierungsrätin	Beatrice	Simon	06.09.2016
BL	Regierungsrat	Anton	Lauber	12.12.2018
BS	Regierungspräsident	Guy	Morin	06.09.2016
FR	Conseiller d'Etat	Georges	Godel	06.09.2016
GE	Président du Conseil d'Etat	François	Longchamp	06.09.2016
GR	Regierungsrat	Martin	Jäger	06.09.2016
JU	Vice-présidente du Conseil d'Etat	Nathalie	Barthoulot	06.09.2016
LU	Regierungspräsident	Marcel	Schwerzmann	13.06.2017
NE	Conseillère d'Etat	Monika	Maire-Hefti	06.09.2016
SG	Regierungspräsident	Fredy	Fässler	29.11.2017
TI	Vice-Präsidentin	Manuele	Bertoli	06.09.2016
UR	Regierungsrat	Urs	Janett	18.04.2018
VD	Président du Conseil d'Etat	Pierre-Yves	Maillard	06.09.2016
VS	Präsident des Staatsrats	Jacques	Melly	30.08.2017
ZH	Regierungspräsident	Mario	Fehr	06.09.2016
Gemeinden	Funktion	Vorname	Nachname	Datum
Grosse Städte: mindestens 50'000 Einwohner/innen				
Bern (BE)	Gemeinderätin	Ursula	Wyss	06.09.2016
Biel/Bienne (BE)	Stadtpräsident	Erich	Fehr	21.03.2018
Genève (GE)	Conseillère administrative	Sandrine	Salerno	06.09.2016
Lausanne (VD)	Municipale	Florence	Germond	06.09.2016
Lugano (TI)	Municipale	Cristina	Zanini Barzaghi	06.09.2016
Luzern (LU)	Stadtpräsident	Beat	Züsli	10.06.2017
Winterthur (ZH)	Stadtpräsident	Michael	Künzle	12.01.2017
Zürich (ZH)	Stadtpräsidentin	Corine	Mauch	06.09.2016
Mittelgroße Städte: 20'000 bis 49'999 Einwohner/innen				
Aarau (AG)	Stadtpräsidentin	Jolanda	Urech	06.09.2016
Bülach (ZH)	Stadtpräsident	Mark	Eberli	05.04.2019
Dietikon (ZH)	Stadtpräsident	Roger	Bachmann	29.04.2019
Emmen (LU)	Gemeindepräsidentin	Ramona	Gut-Rogger	20.01.2021
Fribourg (FR)	Syndic	Thierry	Steiert	06.09.2016
Köniz (BE)	Gemeindepräsidentin	Annemarie	Berlinger-Staub	07.11.2019
Kriens (LU)	Gemeindepräsident	Cyrill	Wiget	26.06.2018
La Chaux-de-Fonds	Présidente du Conseil communal	Katia	Babey	02.05.2019
Lancy (GE)	Maire	Stéphane	Lorenzini	22.09.2016
Montreux (VD)	Syndic	Laurent	Wehrli	29.06.2018
Neuchâtel (NE)	Conseiller communal	Fabio	Bongiovanni	07.03.2017
Nyon (VD)	Municipale	Fabienne	Freymond Cantone	06.09.2016

Renens (VD)	Syndic	Jean-François	Clément	06.09.2016
Schaffhausen (SH)	Stadtpräsident	Peter	Neukomm	29.06.2017
Sion (VS)	Président	Philippe	Varone	24.05.2018
Thun (BE)	Stadtpräsident	Raphael	Lanz	07.06.2019
Uster (ZH)	Stadtpräsidentin	Barbara	Thalmann	13.02.2020
Vernier (GE)	Maire	Pierre	Ronget	04.10.2016
Wil (SG)	Stadtpräsidentin	Susanne	Hartmann	06.09.2016
Zug (ZG)	Stadtpräsident	Dolfi	Müller	31.10.2017

Gemeinden mit weniger als 20'000 Einwohner/innen

Aigle (VD)	Syndic	Frédéric	Borloz	13.08.2018
Altnau (TG)	Gemeindepräsident	Hans	Feuz	03.05.2018
Arlesheim (BL)	Gemeindepräsident	Markus	Eigenmann	21.06.2018
Baden (AG)	Stadtammann	Geri	Müller	28.06.2017
Biberist (SO)	Gemeindepräsident	Stefan	Hug-Portmann	28.11.2018
Binn (VS)	Gemeindepräsident	Rudolf	Jossen	09.02.2021
Binningen (BL)	Gemeindepräsident	Mike	Keller	06.09.2016
Birmensdorf (ZH)	Gemeindepräsident	Bruno	Knecht	19.08.2019
Birsfelden (BL)	Gemeindepräsident	Christof	Hiltmann	02.12.2019
Bischofszell (TG)	Stadtpräsident	Thomas	Weingart	27.04.2018
Bourg-en-Lavaux (VD)	Syndic	Jean-Pierre	Haenni	15.06.2020
Chalais (VS)	Président	Alain	Perruchoud	17.03.2020
Collombey-Muraz (VS)	Président	Yannick	Buttet	14.06.2019
Criussier (VD)	Syndic	Stéphane	Rezso	26.08.2020
Degersheim (SG)	Gemeindepräsidentin	Monika	Scherrer	11.06.2019
Delémont (JU)	Maire	Damien	Chappuis	06.09.2016
Diessenhofen (TG)	Stadtpräsident	Markus	Birk	07.01.2019
Eggerberg (VS)	Gemeindepräsident	Ivan	Wasmer	02.02.2021
Epalinges (VD)	Syndic	Maurice	Mischler	15.10.2019
Ergisch (VS)	Gemeindepräsident	Raphael	Matter	28.01.2021
Ernen (VS)	Gemeindepräsidentin	Christine	Clausen	21.05.2019
Ferden (VS)	Gemeindepräsident	Erich	Werlen	29.01.2021
Fiesch (VS)	Gemeindepräsident	Bernhard	Schwestermann	21.08.2018
Fully (VS)	Président	Edouard	Fellay	04.10.2019
Gland (VD)	Syndic	Gérald	Cretegny	08.11.2019
Glarus (GL)	Gemeindepräsident	Christian	Marti	08.11.2018
Glarus Süd (GL)	Gemeindepräsident	Mathias	Vögeli	01.04.2019
Gossau (SG)	Stadtpräsident	Wolfgang	Giella	09.07.2019
Grenchen (SO)	Stadtpräsident	François	Steinegger	04.07.2019
Grengiols (VS)	Gemeindepräsident	Armin	Zeiter	16.09.2020
Horw (LU)	Gemeindepräsident	Ruedi	Burkard	04.12.2019
Hüttlingen (TG)	Gemeindepräsident	Florian	Ibig	24.04.2018
Ilanz/Glion (GR)	Gemeindepräsidentin	Carmelia	Maissen	05.03.2020
Interlaken (BE)	Gemeindepräsident	Urs	Graf	26.07.2018
Kloten (ZH)	Stadtpräsident	René	Huber	04.09.2018
Küssnacht a. R. (SZ)	Bezirksamman	Michael	Fuchs	06.09.2016
La Grande Béroche (NE)	Président	Gilbert	Bertschi	19.04.2018
Langenthal (BE)	Stadtpräsident	Reto	Müller	02.12.2020
Le Locle (NE)	Président	Miguel	Perez	12.07.2018
Leuk (VS)	Gemeindepräsident	Martin	Lötscher	16.04.2018
Liestal (BL)	Stadtpräsident	Daniel	Spinnler	23.10.2018
Lotry (VD)	Syndic	Jacques-André	Conne	21.06.2019

Lyss (BE)	Gemeindepräsident	Andreas	Hegg	23.04.2019
Martigny (VS)	Présidente	Anne-Laure	Couchepin Vouilloz	08.05.2018
Monthey (VS)	Président	Stéphane	Coppey	17.12.2019
Morges (VD)	Syndic	Vincent	Jaques	21.11.2019
Moutier (BE)	Maire	Marcel	Winistoerfer	18.09.2018
Mörel-Filet (VS)	Gemeindepräsident	Alban	Albrecht	10.02.2021
Muri b. Bern (BE)	Gemeindepräsident	Thomas	Hanke	06.09.2016
Münchenstein (BL)	Gemeindepräsident	Giorgio	Lüthi	25.06.2019
Niedergesteln (VS)	Gemeindepräsident	Richard	Kalbermatter	01.03.2021
Oberems (VS)	Präsident	Patrick	Imboden	14.09.2020
Oberuzwil (SG)	Gemeindepräsident	Cornel	Egger	13.02.2019
Oberwil (BL)	Gemeindepräsident	Hanspeter	Ryser	10.12.2019
Olten (SO)	Vize-Stadtpräsident	Thomas	Marbet	06.03.2017
Onex (GE)	Maire	Carole-Anne	Kast	20.03.2018
Payerne (VD)	Syndic	Eric	Küng	25.02.2021
Peseux (NE)	Président	Michel	Rossi	05.07.2018
Plan-les-Ouates (GE)	Président	Philippe	Rochetin	25.09.2018
Porrentruy (JU)	Maire	Gabriel	Voirol	21.01.2019
Reinach (BL)	Gemeindepräsident	Melchior	Buchs	04.03.2019
Riddes (VS)	Präsident	Jean-Michel	Gaillard	19.12.2019
Ried-Brig (VS)	Gemeindepräsident	Matthäus	Schinner	03.02.2021
Rorschacherberg (SG)	Gemeindepräsident	Beat	Hirs	19.02.2019
Salmsach (TG)	Gemeindepräsident	Martin	Haas	21.03.2018
Sarnen (OW)	Gemeindepräsident	Jürg	Berlinger	15.11.2019
Savièse (VS)	Président	Sylvain	Dumoulin	25.03.2019
Schlatt (TG)	Gemeindepräsidentin	Marianna	Frei	29.03.2018
Sierre (VS)	Président	Pierre	Berthod	16.10.2017
Solothurn (SO)	Stadtpräsident	Kurt	Fluri	17.01.2018
St-Gingolph	Präsident	Werner	Grange	24.08.2018
St-Légier (VD)	Syndic	Alain	Bovay	24.07.2018
St-Maurice (VS)	Président	Damien	Revaz	20.09.2018
Spiez (BE)	Gemeindepräsidentin	Jolanda	Brunner	28.11.2018
Tägerwilen (TG)	Gemeindepräsident	Markus	Thalmann	05.04.2018
Tobel-Tägerschen (TG)	Gemeindepräsident	Rolf	Bosshard	03.04.2018
Tramelan (BE)	Maire	Philippe	Augsburger	15.09.2020
Unterbäch (VS)	Gemeindepräsident	Bernhard	Wyss	04.09.2020
Vétroz (VS)	Président	Olivier	Cottagnoud	25.09.2018
Vevey (VD)	Syndique	Elina	Leimgruber	06.09.2016
Villars-sur-Glâne (FR)	Syndique	Erika	Schnyder	03.07.2018
Wigoltingen (TG)	Gemeindepräsidentin	Sonja	Wiesmann	25.05.2018
Zofingen (AG)	Stadtammann	Hans-Ruedi	Hottiger	28.01.2019

Bund / Confédération / Confederazione:	1
Kantone / Cantons / Cantoni:	16
Gemeinden / Communes / Comuni:	111
Total:	128